# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Conservatoires et ecoles : Hauts-de-Seine

Question écrite n° 56878

### Texte de la question

M Georges Tranchant expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, que les locaux dans lesquels le conservatoire de musique de Colombes accueille ses eleves sont dans un etat deplorable et qu'il est necessaire de construire un nouveau conservatoire. Il lui demande quelles sont les possibilites dont son ministere dispose pour aider a une telle realisation et quelles sont ses intentions a cet egard.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement de la musique a connu un developpement important dans notre pays au cours des vingt dernieres annees. Il importe pour l'Etat de diversifier ses modes d'intervention suivant la nature des etablissements d'enseignement musical concernes. Le ministere de l'education nationale et de la culture n'octroie des subventions de construction ou d'equipement de locaux qu'aux etablissements auxquels il attribue des subventions de fonctionnement, c'est-a-dire les etablissements qui ont obtenu le classement de conservatoire national de region ou d'ecole nationale de musique. Nombre de collectivites regionales ou departementales s'associent a l'effort de l'Etat et decident eventuellement d'accorder des aides en fonctionnement ou en equipement aux ecoles de musique non classees dans les categories indiquees ci-dessus.

### Données clés

**Auteur :** M. Tranchant Georges
**Circonscription :** - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 56878
**Rubrique :** Musique
**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture
**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 20 avril 1992, page 1871